

**GUIDE POUR LA COLLECTE DES DONNÉES
DE TRANSMISSION DU SYSTÈME
D'INFORMATION SUR LES ORGANISMES
(SIO)**

1998-1999

**DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTÈMES DE COLLECTE
Ministère de l'Éducation**

Août 1998

SYSTÈME SIO

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS POUR LA COLLECTE 1998-1999

La mise en place des commissions scolaires linguistiques oblige à revoir certaines modalités de la collecte des renseignements sur les organismes. Entre autres, aucun formulaire ne sera préimprimé puisque la structure de la majorité des commissions scolaires a été modifiée.

Ainsi, tel qu'annoncé dans une communication antérieure, la collecte des renseignements concernant le système SIO est effectuée cette année en deux étapes :

- La première étape visant le recensement des écoles, des centres et des liens école/centre-bâtiments est en cours depuis le mois de mai.
- La deuxième étape se rapportant aux données de transmission et qui fait l'objet de ce document s'effectue à partir du mois d'août 1998. Les résultats de cette collecte devront parvenir au Ministère le plus tôt possible afin que nous ayons en main tous les renseignements nécessaires au moment de la transmission de données au Ministère pour l'année scolaire 1998-1999.

Il est important de souligner que la deuxième étape ne peut débuter avant que la première étape soit complétée. Les actes d'établissement doivent nous avoir été transmis et la commission scolaire doit avoir reçu du Ministère la « Liste des écoles/centres et de leurs bâtiments avant de nous transmettre les renseignements de la collecte des données de transmission.

La collecte des données de transmission s'effectuera uniquement par formulaires et la commission scolaire devra remplir les formulaires requis pour chacun des systèmes pour lesquels elle transmet au Ministère. Aucune préimpression ne sera faite cette année.

Par les années passées, les commissions scolaires devaient compléter un formulaire pour chaque école/centre. Cette année, nous avons apporté un changement important, c'est-à-dire qu'il sera possible de compléter un formulaire pour plusieurs écoles ou centres si ceux-ci transmettent de façon semblable (notion de profil).

Les cinq formulaires disponibles pour la deuxième étape de la collecte des données du système SIO sont les suivants :

- 46-3483 « Collecte des données de transmission pour le système du Personnel des commissions scolaires (PERCOS) »;
- 46-3484 « Collecte des données de transmission pour le système de la Déclaration d'effectif scolaire en formation professionnelle (DCFP) »;
- 46-3485 « Collecte des données de transmission pour le système de la Déclaration d'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS) »;
- 46-3486 « Collecte des données de transmission pour le système de Gestion de l'identification des élèves (GIDE) »;
- 46-3494 « Collecte des données de transmission pour le système de Sanction des études des adultes en formation générale (SAGE) ».

Ce guide et les formulaires pour la collecte des données de transmission sont disponibles, en format PDF, sur le site Web du Ministère (<http://www.meq.gouv.qc.ca>), tout comme le guide et les formulaires de la collecte sur l'organisation scolaire (première étape). Vous les trouverez à la rubrique « Publications – Publications à caractère administratif ».

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS POUR LA COLLECTE 1998-1999

1. INTRODUCTION	1
2. PRÉSENTATION.....	1
3. RETOUR AU MINISTÈRE.....	2
4. PERSONNES-RESSOURCES.....	3
5. FORMULAIRE 46-3483 « COLLECTE DES DONNÉES DE TRANSMISSION POUR LE SYSTÈME DU PERSONNEL DES COMMISSIONS SCOLAIRES (PERCOS)» ...	3
5.1 PRÉSENTATION.....	3
5.2 DIRECTIVES GÉNÉRALES	4
5.3 DIRECTIVES PARTICULIÈRES	4
6. FORMULAIRE 46-3484 « COLLECTE DES DONNÉES DE TRANSMISSION POUR LE SYSTÈME DE LA DÉCLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (DCFP) ».....	6
6.1 PRÉSENTATION.....	6
6.2 DIRECTIVES GÉNÉRALES	6
6.3 DIRECTIVES PARTICULIÈRES	6
7. FORMULAIRE 46-3485 « COLLECTE DES DONNÉES DE TRANSMISSION POUR LE SYSTÈME DÉCLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE DES JEUNES EN FORMATION GÉNÉRALE (DCS) ».....	8
7.1 PRÉSENTATION.....	8
7.2 DIRECTIVES GÉNÉRALES	8
7.3 DIRECTIVES PARTICULIÈRES	8
8. FORMULAIRE 46-3486 « COLECTE DES DONNÉES DE TRANSMISSION POUR LE SYSTÈME DE GESTION DE L'IDENTIFICATION DES ÉLÈVES (GIDE) ».....	10
8.1 PRÉSENTATION.....	10
8.2 DIRECTIVES GÉNÉRALES	10
8.3 DIRECTIVES PARTICULIÈRES	10
9. FORMULAIRE 46-3494 « COLLECTE DES DONNÉES DE TRANSMISSION POUR LE SYSTÈME DE SANCTION DES ÉTUDES DES ADULTES EN FORMATION GÉNÉRALE (SAGE) »	12
9.1 PRÉSENTATION.....	12
9.2 DIRECTIVES GÉNÉRALES	12
9.3 DIRECTIVES PARTICULIÈRES	13

1. INTRODUCTION

Le présent document est un guide explicatif des différents formulaires utilisés pour recueillir l'information sur les données de transmission des systèmes de collecte. Les renseignements fournis permettront au Ministère de mettre à jour l'information des banques de données du Système d'information sur les organismes (SIO).

Il est important de compléter les formulaires et de nous les retourner aussitôt que possible afin de ne pas retarder la transmission des données des différents systèmes de collecte (DCS, DCFP, GIDE, PERCOS, SAGE, SIFCA, etc.). Nous désirons vous rappeler que la présente collecte ne pourra servir pour créer des écoles ou des centres. Toutes les écoles et les centres devront avoir été créés à la première étape (organisation scolaire) de la collecte. Vous devrez donc avoir reçu la « Liste des écoles/centres et de leurs bâtiments » avant de compléter les formulaires sur les données de transmission.

2. PRÉSENTATION

Le formulaire « Collecte des données de transmission pour le système du Personnel des commissions scolaires (PERCOS) » (46-3483) permet de recueillir l'information nécessaire à la transmission des données sur le personnel de la commission scolaire. Ce formulaire devrait être rempli par la personne responsable de cette collecte à la commission scolaire.

Le formulaire « Collecte des données de transmission pour le système de la Déclaration d'effectif scolaire en formation professionnelle (DCFP) » (46-3484) permet de recueillir l'information nécessaire à la transmission des données sur l'effectif scolaire en formation professionnelle. Ce formulaire devrait être rempli par la personne responsable de la déclaration en formation professionnelle à la commission scolaire.

Le formulaire « Collecte des données de transmission pour le système de la Déclaration d'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS) » (46-3485) permet de recueillir l'information nécessaire à la transmission des données sur l'effectif scolaire des jeunes en formation générale. Ce formulaire devrait être rempli par la personne responsable de la déclaration des jeunes en formation générale à la commission scolaire.

Le formulaire « Collecte des données de transmission pour le système de Gestion de l'identification des élèves (GIDE) » (46-3486) permet de recueillir l'information nécessaire à la transmission des données relatives à l'identification des élèves (code permanent). Ce formulaire devrait être rempli par la personne responsable de la transmission des données au système GIDE à la commission scolaire.

Le formulaire « Collecte des données de transmission pour le système de Sanction des études des adultes en formation générale (SAGE) » (46-3494) permet de recueillir l'information nécessaire à la transmission des données pour la sanction des études des adultes en formation générale. Ce formulaire devrait être rempli par la personne responsable de la transmission des données au système SAGE à la commission scolaire.

Lorsque, pour un système donné, plusieurs écoles ou centres utilisent le même profil de transmission, c'est-à-dire qu'ils transmettent au Ministère par l'intermédiaire du même organisme via le même fournisseur de services informatiques et le même système de transmission il vous est dorénavant possible de remplir seulement un formulaire qui contiendra tous les renseignements appropriés.

La personne qui remplit les formulaires devra s'identifier en complétant la dernière ligne des formulaires. L'identification de cette personne devrait être indiquée seulement sur le premier formulaire de chacun des systèmes.

3. RETOUR AU MINISTÈRE

Vous devez retourner les formulaires complétés des systèmes PERCOS (46-3483), DCFP (46-3484), DCS (46-3485) et GIDE (46-3486) à l'adresse suivante :

Par courrier

**Ministère de l'Éducation
Service de l'enregistrement et
de la validation des données
1035, rue De La Chevrotière, 25^e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5**

Par télécopieur

(418) 646-3163

Vous devez retourner les formulaires complétés du système SAGE (46-3494) à l'adresse suivante :

Par courrier

**Monsieur Raymond Gagnon
Gérant du système SAGE
Ministère de l'Éducation
Direction de la sanction des études
1035, rue De La Chevrotière, 26^e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5**

Par télécopieur

(418) 644-6909

Tous les formulaires devraient nous parvenir avant le **4 septembre 1998**.

En tout temps, en cours d'année, la commission scolaire doit transmettre au Ministère les modifications apportées aux renseignements déjà transmis. La commission scolaire devra nous faire parvenir ses modifications à l'une ou l'autre des adresses mentionnées ci-dessus.

4. PERSONNES-RESSOURCES

Si, à la lecture de ce document, des précisions s'avéraient nécessaires pour remplir correctement les formulaires, vous pouvez communiquer avec

Madame Monique Dassylva, au Service de l'enregistrement et de la validation des données, au numéro **(418) 643-1699** pour les formulaires suivants :

- 46-3483 « Collecte des données de transmission pour le système du Personnel des commissions scolaires (PERCOS) »;
- 46-3484 « Collecte des données de transmission pour le système de la Déclaration d'effectif scolaire en formation professionnelle (DCFP) »;
- 46-3485 « Collecte des données de transmission pour le système de la Déclaration d'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS) »;
- 46-3486 « Collecte des données de transmission pour le système de Gestion de l'identification des élèves (GIDE) ».

Monsieur Raymond Gagnon au numéro **(418) 646-0303** ou Madame Micheline Bonneau au numéro **(418) 646-0304** de la Direction de la sanction des études, pour le formulaire suivant :

- 46-3494 « Collecte des données de transmission pour le système de Sanction des études des adultes en formation générale (SAGE) ».

5. FORMULAIRE 46-3483 « COLLECTE DES DONNÉES DE TRANSMISSION POUR LE SYSTÈME DU PERSONNEL DES COMMISSIONS SCOLAIRES (PERCOS)»

5.1 Présentation

Le présent formulaire permet de recueillir l'information nécessaire à la transmission des données sur le personnel de la commission scolaire.

On y recueillera les coordonnées du responsable de la déclaration du personnel de la commission scolaire, les coordonnées des personnes qui s'occupent de la correction des dossiers ainsi que les renseignements concernant la transmission des données au Ministère.

5.2 Directives générales

En raison de la mise en place des commissions scolaires linguistiques, tous les renseignements doivent être fournis. Ces données sont essentielles au bon déroulement de la transmission des données sur le personnel de la commission scolaire.

Vous devez remplir un seul formulaire par commission scolaire. La personne qui remplit le formulaire doit indiquer son nom, son numéro de téléphone et son numéro de poste, s'il y a lieu.

5.3 Directives particulières

Action

Inscrire « C » pour créer les renseignements de transmission.

Inscrire « M » pour apporter des modifications aux renseignements déjà transmis.

Code d'organisme

Inscrire le code de votre commission scolaire.

Nom

Inscrire le nom de votre commission scolaire.

Télétransmission

Cocher OUI si votre organisme transmet lui-même ses données au Ministère.

Cocher NON si votre organisme utilise les services d'un autre organisme pour transmettre ses données au Ministère.

Profil de télétransmission

Code d'organisme transmetteur :

- Inscrire le code de l'organisme qui transmet vos données au Ministère; ce code peut être le code de votre commission scolaire ou le code de la commission scolaire qui transmet les données pour vous.

Fournisseur :

- Inscrire le code correspondant au nom du fournisseur de services informatiques.

Système de paie :

- Inscrire le code correspondant au système de paie utilisé.

Si le fournisseur ou le système de paie est « autre », veuillez spécifier lequel vous utilisez.

Coordonnées du responsable de la déclaration du personnel de la commission scolaire

Pour ce responsable, vous devez nous fournir les renseignements suivants :

- l'identification du champ « Monsieur » ou « Madame » selon le sexe du responsable;
- son nom et son prénom;
- son titre;
- l'indicatif régional, le numéro de téléphone et le numéro de poste, s'il y a lieu;
- l'indicatif régional et le numéro de télécopieur;
- son adresse de courrier électronique (adresse de courrier électronique où l'on peut rejoindre le responsable via internet);
- son adresse postale, soit le numéro civique et le nom de la voie (rue, avenue, boulevard, etc.);
- la case postale, s'il y a lieu, le nom de la municipalité et le code postal.

Coordonnées de la personne qui s'occupe de la correction des dossiers de l'ensemble du personnel de la commission scolaire ou des dossiers du personnel enseignant seulement

Pour cette personne, vous devez nous fournir les renseignements suivants :

- l'identification du champ « Monsieur » ou « Madame » selon le sexe de la personne;
- son nom et son prénom;
- l'indicatif régional, le numéro de téléphone et le numéro de poste, s'il y a lieu.

Coordonnées de la personne qui s'occupe de la correction des dossiers autres que le personnel enseignant

Si plus d'une personne de votre commission s'occupe de la correction des dossiers, vous devez, pour la personne qui s'occupe de la correction des dossiers autres que ceux du personnel enseignant, nous fournir les renseignements suivants :

- l'identification du champ « Monsieur » ou « Madame » selon le sexe de la personne;
- son nom et son prénom;
- inscrire l'indicatif régional, le numéro de téléphone et le numéro de poste, s'il y a lieu.

6. FORMULAIRE 46-3484 « COLLECTE DES DONNÉES DE TRANSMISSION POUR LE SYSTÈME DE LA DÉCLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (DCFP) »

6.1 Présentation

Le présent formulaire permet de recueillir l'information nécessaire à la transmission des données sur l'effectif scolaire en formation professionnelle.

On y recueillera tous les renseignements nécessaires à la transmission des données incluant le profil de télétransmission de l'organisme ainsi que les coordonnées du responsable de la déclaration en formation professionnelle.

6.2 Directives générales

En raison de la mise en place des commissions scolaires linguistiques tous les renseignements doivent être fournis. Ces données sont essentielles au bon déroulement de la transmission des données sur l'effectif scolaire en formation professionnelle.

Vous devez remplir un formulaire pour chacun des profils de télétransmission. La personne qui remplit les formulaires doit indiquer son nom, son numéro de téléphone et son numéro de poste, s'il y a lieu, seulement sur le formulaire du premier profil.

6.3 Directives particulières

Action

Inscrire « C » pour créer les renseignements de transmission.

Inscrire « M » pour apporter des modifications aux renseignements déjà transmis.

Code d'organisme

Inscrire le code de votre commission scolaire.

Nom

Inscrire le nom de votre commission scolaire.

Média de transmission

La seule valeur possible pour une commission scolaire est TÉLÉTRANSMISSION.

Télétransmission

Cocher OUI si votre organisme transmet lui-même ses données au Ministère.

Cocher NON si votre organisme utilise les services d'un autre organisme pour transmettre ses données au Ministère.

Profil de télétransmission

Code d'organisme transmetteur :

- Inscrire le code de l'organisme qui transmet vos données au Ministère; ce code peut être le code de votre commission scolaire ou le code de la commission scolaire qui transmet les données pour vous. Ce code peut être aussi le code d'une école ou d'un centre si vous transmettez de façon décentralisée.

Fournisseur :

- Inscrire le code correspondant au nom du fournisseur de services informatiques.

Système de transmission :

- Inscrire le code correspondant au système de transmission utilisé.

Si le fournisseur ou le système de transmission est « autre », veuillez spécifier lequel vous utilisez.

Codes d'école ou de centre

Inscrire les codes de toutes les écoles et de tous les centres qui répondent au même profil de télétransmission.

On entend par même profil de télétransmission, le même code d'organisme transmetteur, le même fournisseur et le même système de transmission. Vous devez remplir un formulaire pour chacun des profils de télétransmission.

Coordonnées du responsable de la déclaration en formation professionnelle

Pour ce responsable, vous devez nous fournir les renseignements suivants :

- l'identification du champ « Monsieur » ou « Madame » selon le sexe du responsable;
- son nom et son prénom;
- son titre;
- l'indicatif régional, le numéro de téléphone et le numéro de poste, s'il y a lieu;
- l'indicatif régional et le numéro de télécopieur;
- son adresse de courrier électronique (adresse de courrier électronique où l'on peut rejoindre le responsable via internet);
- son adresse postale, soit le numéro civique et le nom de la voie (rue, avenue, boulevard, etc.);
- la case postale, s'il y a lieu, le nom de la municipalité et le code postal.

7. FORMULAIRE 46-3485 « COLLECTE DES DONNÉES DE TRANSMISSION POUR LE SYSTÈME DÉCLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE DES JEUNES EN FORMATION GÉNÉRALE (DCS) »

7.1 Présentation

Le présent formulaire permet de recueillir l'information nécessaire à la transmission des données sur l'effectif scolaire des jeunes en formation générale.

On y recueillera tous les renseignements nécessaires à la transmission des données incluant le profil de télétransmission de l'organisme ainsi que les coordonnées du responsable de la déclaration des jeunes en formation générale.

7.2 Directives générales

En raison de la mise en place des commissions scolaires linguistiques, tous les renseignements doivent être fournis. Ces données sont essentielles au bon déroulement de la transmission des données sur l'effectif scolaire des jeunes en formation générale.

Vous devez remplir un formulaire pour chacun des profils de télétransmission. La personne qui remplit les formulaires doit indiquer son nom, son numéro de téléphone et son numéro de poste, s'il y a lieu, seulement sur le formulaire du premier profil.

7.3 Directives particulières

Action

Inscrire « C » pour créer les renseignements de transmission.

Inscrire « M » pour apporter des modifications aux renseignements déjà transmis.

Code d'organisme

Inscrire le code de votre commission scolaire.

Nom

Inscrire le nom de votre commission scolaire.

Média de transmission

La seule valeur possible pour une commission scolaire est TÉLÉTRANSMISSION.

Télétransmission

Cocher OUI si votre organisme transmet lui-même ses données au Ministère.

Cocher NON si votre organisme utilise les services d'un autre organisme pour transmettre ses données au Ministère.

Profil de télétransmission

Code d'organisme transmetteur :

- Inscrire le code de l'organisme qui transmet vos données au Ministère; ce code peut être le code de votre commission scolaire ou le code de la commission scolaire qui transmet les données pour vous. Ce code peut être aussi le code d'une école ou d'un centre si vous transmettez de façon décentralisée.

Fournisseur :

- Inscrire le code correspondant au nom du fournisseur de services informatiques.

Système de transmission :

- Inscrire le code correspondant au système de transmission utilisé.

Si le fournisseur ou le système de transmission est « autre », veuillez spécifier lequel vous utilisez.

Codes d'école ou de centre

Inscrire les codes de toutes les écoles et de tous les centres qui répondent au même profil de télétransmission.

On entend par même profil de télétransmission, le même code d'organisme transmetteur, le même fournisseur et le même système de transmission. Vous devez remplir un formulaire pour chacun des profils de télétransmission.

Coordonnées du responsable de la déclaration des jeunes en formation générale

Pour ce responsable, vous devez nous fournir les renseignements suivants :

- l'identification du champ « Monsieur » ou « Madame » selon le sexe du responsable;
- son nom et son prénom;
- son titre;
- l'indicatif régional, le numéro de téléphone et le numéro de poste, s'il y a lieu;
- l'indicatif régional et le numéro de télécopieur;
- son adresse de courrier électronique (adresse de courrier électronique où l'on peut rejoindre le responsable via internet);
- son adresse postale, soit le numéro civique et le nom de la voie (rue, avenue, boulevard, etc.);
- la case postale, s'il y a lieu, le nom de la municipalité et le code postal.

8. FORMULAIRE 46-3486 « COLECTE DES DONNÉES DE TRANSMISSION POUR LE SYSTÈME DE GESTION DE L'IDENTIFICATION DES ÉLÈVES (GIDE) »

8.1 Présentation

Le présent formulaire a pour objet de recueillir l'information nécessaire à la transmission des données relatives à l'identification des élèves (code permanent).

On y recueillera les renseignements nécessaires à la transmission des données incluant le profil de télétransmission de l'organisme, les coordonnées du responsable de la transmission au système GIDE ainsi que les coordonnées de la ou des personnes qui s'occupent du règlement des dossiers.

8.2 Directives générales

En raison de la mise en place des commissions scolaires linguistiques, tous les renseignements doivent être fournis. Ces données sont essentielles au bon déroulement de la transmission des données relatives au code permanent.

Vous devez remplir un formulaire pour chacun des profils de télétransmission. La personne qui remplit les formulaires doit indiquer son nom, son numéro de téléphone et son numéro de poste, s'il y a lieu, seulement sur le formulaire du premier profil.

8.3 Directives particulières

Action

Inscrire « C » pour créer les renseignements de transmission.

Inscrire « M » pour apporter des modifications aux renseignements déjà transmis.

Code d'organisme

Inscrire le code de votre commission scolaire.

Nom

Inscrire le nom de votre commission scolaire.

Média de transmission

La seule valeur possible pour une commission scolaire est TÉLÉTRANSMISSION.

Télétransmission

Cocher OUI si votre organisme transmet lui-même ses données au Ministère.

Cocher NON si votre organisme utilise les services d'un autre organisme pour transmettre ses données au Ministère.

Profil de télétransmission

Code d'organisme transmetteur :

- Inscrire le code de l'organisme qui transmet vos données au Ministère; ce code peut être le code de votre commission scolaire ou le code de la commission scolaire qui transmet les données pour vous. Ce code peut être aussi le code d'une école ou d'un centre si vous transmettez de façon décentralisée.

Fournisseur :

- Inscrire le code correspondant au nom du fournisseur de services informatiques.

Système de transmission :

- Inscrire le code correspondant au système de transmission utilisé.

Si le fournisseur ou le système de transmission est « autre », veuillez spécifier lequel vous utilisez.

Codes d'école ou de centre

Inscrire les codes de toutes les écoles et de tous les centres qui répondent au même profil de télétransmission.

On entend par même profil de télétransmission, le même code d'organisme transmetteur, le même fournisseur et le même système de transmission. Vous devez remplir un formulaire pour chacun des profils de télétransmission.

Coordonnées du responsable de la transmission au système GIDE

Pour ce responsable, vous devez nous fournir les renseignements suivants :

- l'identification du champ « Monsieur » ou « Madame » selon le sexe du responsable;
- son nom et son prénom;
- son titre;
- l'indicatif régional, le numéro de téléphone et le numéro de poste, s'il y a lieu;
- l'indicatif régional et le numéro de télécopieur;
- son adresse de courrier électronique (adresse de courrier électronique où l'on peut rejoindre le responsable via internet);
- son adresse postale, soit le numéro civique et le nom de la voie (rue, avenue, boulevard, etc.);
- la case postale s'il y a lieu, le nom de la municipalité et le code postal.

Coordonnées de la personne qui s'occupe du règlement des dossiers

Pour cette personne, vous devez nous fournir les renseignements suivants :

- l'identification du champ « Monsieur » ou « Madame » selon le sexe de la personne;
- son nom et son prénom;
- l'indicatif régional, le numéro de téléphone et le numéro de poste, s'il y a lieu.

NOTE : Si vous avez plusieurs personnes qui s'occupent du règlement des dossiers (exemple : une personne par école ou par centre), veuillez joindre une liste nous spécifiant pour chaque école ou pour chaque centre les renseignements mentionnés ci-dessus. Ne pas oublier de nous fournir le code d'école ou le code de centre de chaque personne.

9. FORMULAIRE 46-3494 « COLLECTE DES DONNÉES DE TRANSMISSION POUR LE SYSTÈME DE SANCTION DES ÉTUDES DES ADULTES EN FORMATION GÉNÉRALE (SAGE) »

9.1 Présentation

Le présent formulaire permet de recueillir l'information nécessaire à la transmission des données pour la sanction des études des adultes en formation générale.

On y recueillera, entre autres, les renseignements nécessaires à la transmission des données incluant le profil de télétransmission de l'organisme, les coordonnées du responsable de la sanction des études des adultes en formation générale de la commission scolaire ainsi que les coordonnées de la personne qui s'occupe de la transmission au système SAGE.

9.2 Directives générales

En raison de la mise en place des commissions scolaires linguistiques, tous les renseignements doivent être fournis. Ces données sont essentielles au bon déroulement de la transmission des données de sanction des études des adultes en formation générale.

Vous devez remplir un formulaire pour chacun des profils de télétransmission. La personne qui remplit les formulaires doit indiquer son nom, son numéro de téléphone et son numéro de poste, s'il y a lieu, seulement sur le formulaire du premier profil.

9.3 Directives particulières

Action

Inscrire « C » pour créer les renseignements de transmission.

Inscrire « M » pour apporter des modifications aux renseignements déjà transmis.

Code d'organisme

Inscrire le code de votre commission scolaire.

Nom

Inscrire le nom de votre commission scolaire.

Télétransmission

Cocher OUI si votre organisme transmet lui-même ses données au Ministère.

Cocher NON si votre organisme utilise les services d'un autre organisme pour transmettre ses données au Ministère.

Profil de télétransmission

Code d'organisme transmetteur :

- Inscrire le code de l'organisme qui transmet vos données au Ministère; ce code peut être le code de votre commission scolaire ou le code de la commission scolaire qui transmet les données pour vous. Ce code peut être aussi le code d'un centre si vous transmettez de façon décentralisée.

Fournisseur :

- Inscrire le code correspondant au nom du fournisseur de services informatiques.

Système de transmission :

- Inscrire le code correspondant au système de transmission utilisé.

Si le fournisseur ou le système de transmission est « autre », veuillez spécifier lequel vous utilisez.

Codes de centre

Inscrire les codes de tous les centres qui répondent au même profil de télétransmission.

On entend par même profil de télétransmission, le même code d'organisme transmetteur, le même fournisseur et le même système de transmission. Vous devez remplir un formulaire pour chacun des profils de télétransmission.

Coordonnées du responsable de la sanction des études des adultes en formation générale

Pour ce responsable, vous devez nous fournir les renseignements suivants :

- l'identification du champ « Monsieur » ou « Madame » selon le sexe du responsable;
- son nom et son prénom;
- son titre;
- l'indicatif régional, le numéro de téléphone et le numéro de poste, s'il y a lieu;
- l'indicatif régional et le numéro de télécopieur;
- son adresse de courrier électronique (adresse de courrier électronique où l'on peut rejoindre le responsable via internet);
- son adresse postale, soit le numéro civique et le nom de la voie (rue, avenue, boulevard, etc.);
- la case postale, s'il y a lieu, le nom de la municipalité et le code postal.

Le responsable de la sanction des études des adultes en formation générale n'est pas par profil mais par commission scolaire. Vous devez donc l'indiquer seulement sur le formulaire du premier profil. Ces renseignements serviront à mettre à jour la liste officielle des responsables de la sanction des études des adultes en formation générale dans les organismes, distribuée par la Direction de la sanction des études.

Coordonnées de la personne qui s'occupe de la transmission au système SAGE

Pour cette personne, vous devez nous fournir les renseignements suivants :

- l'identification du champ « Monsieur » ou « Madame » selon le sexe de la personne;
- son nom et son prénom;
- l'indicatif régional, le numéro de téléphone et le numéro de poste, s'il y a lieu.

